

François Auguste PERRINON (1812-1861) et sa parentèle (DELMONT, TÉLÈPHE) *Bernadette et Philippe Rossignol*

François Auguste PERRINON est un personnage historique important de la Martinique. On sait de lui que, premier polytechnicien de couleur (1832), officier d'artillerie de la marine, capitaine à la Guadeloupe, franc-maçon (l'actuelle loge de Saint-Martin Marigot, du Grand Orient de France, s'appelle "Concorde-Perrinon") proche de Schoelcher, commissaire général de la République à la Martinique arrivé en juin 1848, il destitua HUSSON (dont nous avons vu la généalogie dans le n° 193 de juin), mécontent que celui-ci ait proclamé la liberté sans attendre son arrivée. Elu député de la Guadeloupe, il repartit pour Paris en novembre de la même année. Sous le Second Empire, il se réfugia à Saint-Martin où il finit ses jours.

Nous ne détaillerons pas son action politique pour laquelle on pourra se reporter, entre autres, à la notice dressée par *Léo Elisabeth* dans le Dictionnaire encyclopédique Désormeaux. Nous verrons ici son ascendance et sa parentèle, ainsi que celles de son épouse, et sa descendance dans les familles TÉLÈPHE et DELMONT.

Dans cette descendance, par alliance, figure en effet Alcide DELMONT, avocat, élu député de la Martinique en 1924, 1928 et 1932, sous-secrétaire d'État aux colonies en 1929-30. Lui aussi bénéficie d'une notice, de *Jack Corzani* cette fois, dans le Dictionnaire Désormeaux et d'une autre dans le Dictionnaire "Les hommes célèbres de la Caraïbe" (en 4 tomes sous la direction de *Jacques Adélaïde-Merlande*).

C'est avec les enfants d'Alcide Delmont que nous commencerons l'arbre ascendant.

Nous sommes redevables de certains éléments généalogiques récents à *François Bruyant* (question 06-52). Nous lui devons aussi la notice qui suit sur Delmont

Notice simplifiée de Jean-Baptiste Saint Ange Alcide DELMONT

d'après le Dictionnaire des Parlementaires Français
(p. 1342-1344)

Avocat en 1895

Docteur en Droit en 1899

Avocat à Saint Pierre et Miquelon 1899-1904

Député de la Martinique élu en 1924, 1928, 1932

Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies du 03/11/1929 au 21/02/1930 (1^{er} cabinet Tardieu) et du 02/03/1930 au 30/12/1930 (2^{ème} cabinet Tardieu)

Légion d'Honneur n°125618 du 20.6.1952 (Avocat honoraire - Ancien Ministre)

Fils d'un agriculteur exploitant une propriété rurale au Prêcheur, près de St Pierre

Lycée Fort de France

Etudes à Paris, Docteur en Droit à 25 ans

Avocat à Saint Pierre et Miquelon jusqu'en 1904, cède son étude à Me La Grosillière

Avocat à la Cour d'Appel à Paris

Plaide l'affaire Berthe Tranchon

Fonde le dîner de la canne à sucre tous les mois

Crée le comité d'aide et d'assistance coloniale

Croix de guerre 14-18

Membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme

Crée l'Institut Colonial Français en 1919

Député de l'Union Républicaine en 1924

Groupe Socialiste

Dépose un projet de loi sur l'incompatibilité pour les parlementaires d'être aussi hommes de presse en 1927

Elu en 1928

Sous-secrétaire d'Etat. Fait voter une contribution spéciale pour les sinistrés de la Montagne Pelée 1902

Réélu en 1932

Ne se représente pas en 1936 à 62 ans

A Paris, continue d'aider ses compatriotes, aidé de sa seconde épouse qui se dévoue à leur chevet

Avocat honoraire en 1948

Se retire à Plénoches (Yonne)

Décédé le 14/10/1959 à 85 ans.

Deux ouvrages

- De l'utilité d'une constitution coloniale

- Les droits des enfants naturels en France

NDLR

Ajoutons qu'Alcide DELMONT était franc-maçon de la loge Les Frères Unis Inséparables à Paris (voir le site "Franc-Maçonnerie, colonies et Francs-Maçons", <http://emsomipy.free.fr/Dico/zFmCelebres0cArt.Odo.htm>)

Et voici le résultat de nos recherches :

Ascendance des enfants d'Alcide DELMONT

1 enfants DELMONT (Léon, Robert, Charles et Henri)
(*François Bruyant*)

2 Alcide Jean-Baptiste Saint-Ange DELMONT

avocat, député (voir ci-dessus)

o 02/10/1874 Saint-Pierre

+ 14/10/1959 Brannay (Yonne, 89)

x (mariage non retrouvé)

3 Hélène Rose TÉLÈPHE

o 25 d 30/11/1875 Saint-Martin

frère et sœur, au moins :

François Auguste PERRINON (1812-1861) et sa parentèle (DELMONT, TÉLÈPHE)

Marguerite Marie (o 10 d 12/02/1870 Saint-Martin
+ 20/09/1942 Seine et Oise),
Auguste Sainte-Hélène (o 01 d 03/01/1872 Saint-
Martin)
+ 1911 (*François Bruyant*)

Troisième génération

4 Jean Baptiste Léon DELMONT
habitant propriétaire au Prêcheur
o 05 d 09/08/1837 Saint-Pierre
+ 08/05/1902 Saint-Pierre (Montagne Pelée)
jugement déclaratif de décès Le Carbet 01/08/1903
Cm 09/11/1872 Me Riffard, Saint-Pierre (frère et
tuteur de Laure, mineure, son frère Marie Félix
Junius Dufail, ancien négociant à Saint-Pierre)
x 21/11/1872 Saint-Pierre (*François Bruyant*)

5 Marie Laure Saturnin (ou Saturné) **DUFAIL**
o 18/02 d 01/03/1855 Saint-Pierre, rue Royale
(Fort)

6 Charles Claude Sainte-Hélène **TÉLÈPHE**
sous directeur des salines de Saint-Martin en 1870
o 06/06 d 12/07/1828 Saint-Pierre
x /1870 (mariage non retrouvé)

7 Marie Alice **PERRINON**
(l'aînée de ses trois nièces et pupilles)
o 19/08/1841 Paris V
(sœurs : Marguerite Amélie, o 12/05/1846 Paris II et
Rose Marie, o 29/09/1843 Basse Terre)

Quatrième génération

8 Jean Baptiste Florent (dit) DELMONT
métis libre, employé imprimeur (1830), typographe
puis commerçant à Saint-Pierre, membre du
conseil général de la Martinique (*François
Bruyant*)
o 09/11/1806 d 11/07/1809 Saint-Pierre (! 1830 ax)
+ 1874 Saint-Pierre (TD, n°1834)
ax 28/07/1830 Saint-Pierre, Appoline dite
LAFRANCE, métisse libre de naissance, fille
naturelle de la mulâtresse Théotiste dite Lafrance,
libre (acte confirmatif de liberté 15 nivôse XII,
06/01/1804) décédée à Grande Anse le
18/12/1826
o 03/04/1810 Grande Anse
+ 13/08/1830 Saint-Pierre, 20 ans (suite de
couches)
d'où Appoline Rose Pauline Paulinette
o 10 d 21/08/1830 + 05/11/1830, 4 mois
bx 24/06/1832 Saint-Pierre

9 Philogone Marguerite **GERMAIN**
o 20/12/1813 Saint-Pierre
+ 01/02/1865 Saint-Pierre, rue de la Consolation
(Fort), 51 ans

10 Félix Alcide **DUFAIL**
commis de négociant (1840), négociant

o 30/05/1821 d 16/12/1822 Le Prêcheur, fils naturel
reconnu par sa mère
patronyme ajouté, confirmé par décret du
20/10/1848 transcrit le 27/03/1860 Saint-Pierre
+ 01 d 02/02/1870 Saint-Pierre, rue des Bons
Enfants (Fort), 48 ans
x 18/02/1841 Saint-Pierre (Félix Alcide)

11 Marie Adélaïde dite Adèle **MORLOT**
o 19/03 d 26/04/1820 Saint-Pierre (Fort), déclarée
et reconnue par la mère « la nommée Rose,
métive libre de naissance »
reconnue par le père (Me Touin 28/11/1835) [avec
ses 6 frères et sœurs] et légitimée au mariage des
parents le 23/05/1839 (mention marginale de
l'acte de naissance)
+ 03 d 04/02/1858 Saint-Pierre, rue Royale (Fort);
déclaré par son beau-frère Pierre Eucher Achille
Dufail

12 = 30

13 = 31

14 François Auguste PERRINON

chef de bataillon d'artillerie de marine, chevalier de
la Légion d'honneur le 19/12/1847 et officier le
11/11/1848 (dossier L 2792079, sans aucune
autre information); commissaire général de la
République à la Martinique en 1848;
« représentant du peuple à l'Assemblée
nationale » (député de la Guadeloupe), domicilié
à Paris, rue d'Anjou Saint-Honoré n°19 (! Me
Brun, Paris, 04/12/1850)

o 28/08 d 30/09/1812 Fort Saint-Pierre
légitimé avec ses 3 frères et sœurs en 1826 au
mariage de sa mère (mention en marge de l'acte
de naissance, reportée à Paris le 18/05/1840...
juste avant son mariage)

+ 02 d 03/01/1861 île Saint-Martin
Cm Me Esnée, Paris, 25/05/1840 (ET/LXXXV/956)
x 26/05/1840 Paris V (! Me Brun, Paris, 04/12/1850)
(bx 08/05/1854 Saint-Martin, sa belle-sœur Rose
Charlotte dite Charlésia TÉLÈPHE-PLET, 24 ans,
d'où une fille, Marguerite Caroline Elina Perrinon
+ 17/09/1862 Saint-Martin)

15 Marguerite Louise Charlotte **TÉLÈPHE-PLET**
o 18/05 d 24/06/1822 Saint-Pierre
+ 12/10/1850 "Les Thermes près Paris" (Paris Les
Ternes ?)
Inventaire après décès 04/12/1850 Me Brun, Paris
(LIII)

Cinquième (et sixième) génération

16 ?

17 Rose dite Chertoute (ou Chère Toute)
mulâtresse libre de naissance, fille naturelle;
domiciliée à Saint-Pierre, Le Fort, rue Mont au
Ciel
+ 1833/

François Auguste PERRINON (1812-1861) et sa parentèle (DELMONT, TÉLÈPHE)

18 Pierre GERMAIN
homme libre
mineur à son mariage en 1805 où dit fils en légitime mariage
+ 1838 (! Me Riffard, Saint-Pierre, 06/08/1874)
x 04/11/1805 Saint-Pierre

19 Louise CATHERINET
fille libre; Frédéric tuteur ad hoc pour le mariage
o ca 1787 Saint-Pierre le Mouillage (! 1805 au mariage), fille naturelle
+ 23 d 24/05/1815 Fort Saint-Pierre, rue Dauphine :
mulâtresse libre (acte confirmatif de liberté 14
fructidor XII, 01/09/1804), 27 ans, native de cette
paroisse (sic)

20 ?

21 Louise Rose dite Frisé
o Saint-Pierre 1782/1786 (36 ans le 16/12/1822
quand elle déclare la naissance de ses enfants;
51 ans à son décès)
+ 26/08/1834 Le Prêcheur, "habitante de
profession", 51 ans, native de la ville de Saint-
Pierre, domiciliée ne cette commune du Prêcheur,
décédée sur l'habitation du sieur Gérald Defaye,
commissaire commandant de la commune

22 Jean Baptiste MORLOT
marchand à Saint-Pierre, Fort
o 29/12/1777 Bombon, arrondissement de
Mormant, Seine et Marne
+ 05 d 06/04/1840 Saint-Pierre, marchand et
propriétaire, 62 ans, Grande rue du Fort
x 23/05/1839 Saint Pierre (avec reconnaissance et
légitimation de 5 enfants)

23 Rose surnommée Zélia
métive libre de naissance, autorisation du préfet
colonial le 12/08/1808 (! 26/04/1820 déclaration
de naissance de sa fille Marie Adélaïde)
marchande au Fort Saint-Pierre
o 25/07/1798 Saint-Pierre Fort, fille naturelle
+ 1858/

24 à 27 ?

28 Pierre (dit) PERRINON
métis libre, habitant propriétaire résidant au Carbet
o ca 1771 (75 ans au mariage), fils naturel
+ /1840
x 24/10/1826 Saint Pierre

29 Rose dite Rosiette (dite) **PIQUION**
(c'est bien Rose et non Roise, erreur, généralement
reprise, de la notice du Dictionnaire Désormeaux)
métisse ou mulâtresse libre, liberté confirmée le 13
fructidor XI (d'après l'acte de mariage de 1826) ou
le 13 brumaire XII (05/11/1803), domiciliée
commune du Fort rue Dauphine (! 1812 à la
naissance de son fils)
o ca 1783 (29 ans en septembre 1812, 43 ans en
octobre 1826), fille naturelle
+ 31/01/1853 Saint-Pierre (testament 15/09/1852
Me Garry de La Rivière)

30 Charles Hélène Guillaume Victor (dit) TÉLÈPHE-
PLET
négociant
o 06/09/1798 b 27/09/1802 Fort Saint-Pierre, fils
naturel; métif libre, acte confirmatif de liberté 15
vendémiaire XII, 08/10/1803 (! 1819 au mariage)
au baptême dit âgé de 4 ans, p Guillaume Jacques
Martindale; m Victoire Marie Pairis épouse de M.
Pécoul
+ 18 d 19/11/1835 Saint-Pierre; négociant, 37 ans,
fils naturel de + delle Symphorose et époux de
dame Marguerite Céphise
Inventaire après décès Me Damaret, Saint-Pierre,
23/11/1835 (! Me Brun, Paris, 04/12/1850)
Cm Me Damaret fils, Saint-Pierre, 24/05/1819 (! Me
Brun, Paris, 10/08/1850)
x 25/05/1819 Saint-Pierre
31 Marguerite (dite) Céphise
métive libre, acte d'affranchissement accordé par le
gouverneur Donzelot le 01/02/1819
o 10/10 b 21/11/1796 Grande Anse; fille naturelle
+ 1861/

Sixième génération

35 Marie Marthe
mulâtresse, libre par affranchissement accordé le
26/07/1775 (acte relaté au baptême de sa fille
Rose comme dit au premier mariage de son petit-
fils Jean Baptiste Florent dit DELMONT, 8, en
1830)

36 Germain COCQUET
homme libre (cité au mariage de son fils Pierre
GERMAIN)
+ /1805
x

37 Marguerite CARRERO
o ca 1769/70
mulâtresse libre de naissance, acte confirmatif de
liberté 19 fructidor XI, 06/09/1803, fille naturelle
de la négresse libre Madeleine
+ 09/06/1828 Saint-Pierre, 58 ans
inventaire après décès Me Damaret fils 30/06/1828
(! Me Riffard 06/08/1874)

39 Catherine CATHERINET
femme libre (! mariage de sa fille)

44 Jean Baptiste Simon MORLOT
+ /1839 (Bombon, 77 ?)

45 Marguerite PILLOUX ou PELLOUX
+ /1839 (Bombon, 77 ?)

47 Monique
+ /1839

57 Perrine
mulâtresse libre

59 Françoise dite Agon
mulâtresse libre
+ 1826/

François Auguste PERRINON (1812-1861) et sa parentèle (DELMONT, TÉLÈPHE)

61 Symphorose PLET

o ca 1770, Fort Saint Pierre
mulâtresse libre, dit au mariage de son fils en 1819
+ 25/09/1825 Saint-Pierre : Symphorose dite Plet,
mulâtresse, 55 ans, née paroisse du Fort, fille
légitime de + Alexis Plet et + Hélène

63 Goton dite Cécé

femme de couleur libre
présente au mariage de sa fille en 1819

Les actes confirmatifs de liberté

A la cinquième et, surtout, la sixième génération, on ne connaît pas, en général, l'identité des pères et les mères sont presque toutes des femmes de couleur libres, la plupart mulâtresses, ce qui veut dire que le métissage et la liberté des mères datent, dans toutes les branches, de l'Ancien Régime.

La majorité présente un "acte confirmatif de liberté". Les actes cités dans cette ascendance vont de fructidor XI à nivôse XII (fin 1803-début 1804)

Voir sur ce sujet les articles de *Léo Elisabeth* dans GHC 37 d'avril 1992 et 38 de mai 1992, disponibles sur le site Internet de GHC, dont nous extrayons ce qui suit :

« Le 24 ventôse an XII (15 mars 1803), le capitaine-général VILLARET et le préfet colonial BERTIN signent un arrêté de vérification de liberté. Tous les gens de couleur qui prétendent être libres doivent soumettre leurs titres à la vérification. Ceux qui seront jugés en règle seront "confirmés" gratuitement. »

Les patronymes

Les filles gardent le surnom-patronyme de leur mère naturelle (19 Louise Catherinet, fille de Catherine Catherinet); en revanche, les fils adoptent un surnom-patronyme différent, qui devient le patronyme transmis à leur descendance. Ainsi, les « dit Perrinon », « dit Télèphe Plet » (la mère est « dite Plet »), « dit Delmont », du début du XIXe siècle (jusque dans les années 1830), sont à l'origine des familles Perrinon, Télèphe, Delmont. Le fils légitime de Germain Cocquet, prend comme patronyme Germain. Les grands-mères n'ont en général que leur prénom : c'est elles ou leur mère qui ont été anciennement affranchies, probablement par le père de leurs enfants et avec ces derniers.

Cette apparition de patronymes est la conséquence de l'arrêté du 15 mars 1803 qui obligeait les libres de couleur à « prendre un nom propre qui puisse les faire connaître » (*Léo Elisabeth* dans GHC 37)

Quant au sens et à l'origine de ces surnoms devenus patronymes, on entre dans un domaine

beaucoup plus flou. Si « **Catherinet** » vient, de toute évidence, de Catherine, et si Pierre a pris le nom de **Perrinon** en hommage à sa mère Perrine, que dire des autres ?

Dufail a peut-être été créé à partir du patronyme Defaye, nom de commissaire commandant du Prêcheur, sur l'habitation duquel la mère de Félix Alcide est décédée.

Télèphe est un nom tiré de la mythologie :

« Fils d'Héraclès et d'Augé, la fille du roi de Tégée, Aléos. Ce dernier avait appris, par un oracle, que le fils d'Augé provoquerait la mort de l'un de ses fils ; aussi il fit d'Augé une prêtresse d'Athéna, la forçant ainsi à demeurer vierge. Cependant, en venant à Tégée, Héraclès la séduisit [...] Lorsqu'il découvrit que sa fille était enceinte, Aléos fut furieux et ordonna que sa fille fût noyée dans la mer; sur le chemin, Augé donna naissance à un fils, Télèphe. [...] Télèphe fut découvert par des bergers; une biche (elaphos) l'avait recueilli et nourri (thele : téton). Les bergers lui donnèrent alors le nom de Télèphe.

En grandissant, Télèphe voulut savoir qui étaient ses parents, car, selon une version, on s'était moqué de lui à la cour d'Aléos parce qu'il n'avait aucune origine. Se sentant insulté, il tua la personne qui l'avait raillé; l'homme était un fils d'Aléos. Quoi qu'il en soit, on s'accorde pour dire que Télèphe alla consulter l'oracle de Delphes, qui le dirigea vers la Mysie où il retrouverait ses origines. »

Extrait de la notice sur le site :

<http://www.sitec.fr/users/mcos/dico/T/Telephe.html>

Serait-ce la "quête des origines" qui aurait valu ce surnom à Charles Hélène Guillaume Victor ?

La recherche généalogique pour ces familles est complexe, nous l'avons souvent dit, et il faut penser quand on "bloque" à faire la recherche dans les tables à l'initiale de tous les prénoms... C'est ainsi, par exemple, que le remariage Delmont de 1832 est à la lettre J (Jean Baptiste Florent dit Delmont) alors que son premier mariage en 1830 était bien à la lettre D mais... cette année-là le registre des "libres" est séparé du registre des "blancs" et, par ailleurs, le décès de la fille de ce premier mariage est à la lettre F (Florent) !

Les PERRINON; origine d'après Dessalles

Dans son "Journal" de 1848-1856, à une période cruciale, Pierre Dessalles évoque à plusieurs reprises le commissaire de la République Perrinon et donne des indications généalogiques sur lui lors de sa visite à Saint-Pierre le 6 juin 1848 (il était arrivé à Fort de France le 3) :

« Madame Perrinon et ses quatre enfants avaient débarqué avant lui »

François Auguste PERRINON (1812-1861) et sa parentèle (DELMONT, TÉLÈPHE)

L'acte de l'inventaire après décès de Mme Perrinon en 1850 n'indiquant que trois filles, cela voudrait dire qu'il y avait eu un autre enfant, décédé entre juin 1848 et 1850.

Mais la précision la plus importante vient deux jours plus tard :

« M. Perrinon est allé chez Mme Jacquin, qui l'a reçu avec cordialité. Il a demandé à sa marraine, Mlle Caroline Carrère [note : fille du premier mariage de Mme Jacquin avec Pierre Carrère, décédé], la permission de lui embrasser la main.

- Je vous ai embrassé assez souvent quand vous étiez petit, a-t-elle répondu; vous pouvez bien m'embrasser aujourd'hui.

Il a répété plusieurs fois à Mme Jacquin qu'il n'oublierait jamais qu'il lui devait ce qu'il était : Mme Jacquin, chargée de conserver une somme de 120.000 francs que le père de Perrinon lui avait laissée, a remis à la mère de Perrinon cette somme, avec laquelle elle s'est transportée en France et a pu faire élever son fils. Perrinon n'était pas le véritable père du Commissaire général; c'était un Blanc nommé Edouard PATTIN. Lorsqu'il s'est agi de faire élever ce jeune homme, sa mère a proposé à un mulâtre du Carbet nommé Perrinon de l'épouser afin de régulariser la position de ses enfants. Il y a consenti. Voilà comment et pourquoi il porte le nom de Perrinon. »

Le « Blanc nommé Edouard Pattin » serait plutôt François EDOUARD que nous avons découvert par les cahiers des charges établis à la requête des enfants et héritiers de Rose Piquion veuve Perrinon et en particulier celui du 17/08/1853 chez Me Garny de La Rivière qui établit la propriété d'une des maisons de la succession. François Edouard, par son testament chez Me Pierret le 07/10/1816, avait établi comme légataire universelle Marie Joseph Diant épouse de Charles François Marie Jacquin mais celle-ci, par acte sous seing privé à Saint-Pierre le 08/02/1821, déposé chez le même notaire, renonça à ce legs universel en faveur de dame Perrinon, reconnaissant que le dit legs s'adressait réellement à cette dernière.

L'acte de décès de François EDOUARD nous fait douter aussi de sa qualité de "blanc" indiquée par Dessalles : décédé le 12/10/1816 (déclaration le lendemain), il est dit né au Fort Saint Pierre, âgé de 67 ans, demeurant rue Dauphine, ancien négociant, propriétaire, fils naturel de feu demoiselle Luce Patrice. Il s'agit donc très probablement d'un métis mais nous n'avons pas en métropole les registres de Fort de France antérieurs à 1763 et ne pouvons donc pas consulter son acte de naissance (c'est peut-être son père qui était blanc et se nommait Pattin).

Les déclarations de naissance des quatre enfants de Rose Piquion, énumérés au mariage tardif de celle-ci, le 24 octobre 1826, avec Pierre dit Perrinon sont des actes intéressants.

Lors du mariage, les deux époux sont dit métis et métisse libres et ils déclarent qu'il « est né d'eux » avant leur mariage quatre enfants qu'ils reconnaissent et légitiment mais un seul, précisément François Auguste, est dit métis alors que les trois autres sont dits carterons...

A chacune des quatre déclarations de naissance, Rose est dite mulâtresse. Mais il y a des variantes pour l'acte confirmatif de sa liberté :

- pour la première, le 16/10/1806 (Elisabeth, née le 14/09), elle est « mulâtresse libre affranchie par arrêté du gouvernement colonial le 16 fructidor XII » (03/09/1804);
- pour la seconde, le 30/10/1810 (Rose, née le 18/09), sa liberté a été confirmée « par le gouvernement français le 13 fructidor XI, n° 188 et à la préfecture n°947 » (31/08/1803);
- pour François Auguste, le 30/09/1812 (né le 28/08), les mêmes numéros sont répétés mais sa liberté a été confirmée le 13 brumaire XII (05/11/1803), titre vérifié « par messieurs du comité établi ad hoc par le gouvernement, annexé aux registres de la paroisse le 15 septembre » [mais ne figure pas dans le registre établi pour envoi à Paris];
- enfin le 14/11/1822 pour Pierre (né le 18/10), on retrouve la date de confirmation de liberté du 13 fructidor XI.

Variantes dans les dates de ces actes confirmatifs de liberté, variantes dans les indications de métissage...

Or si nous comparons la date de naissance de Pierre, le dernier et la date de décès de François Edouard (12/10/1816), nous voyons que Pierre n'est certainement pas son fils. Et si François Auguste est le seul "quarteron" des quatre enfants "Perrinon", il ne doit pas l'être non plus. Le mystère du père de celui-ci reste donc entier.

Quant à l'époux choisi Par Rose, Pierre Perrinon, qui a 75 ans alors que Rose Piquion en a 43, l'acte de mariage du 24/10/1826 indique donc qu'il est métis libre, habitant propriétaire, « natif de cette île » (paroisse non précisée), fils naturel de feu Perrine, mulâtresse libre, et que sa liberté est portée sur le « registre des affranchissements et vérifications [pas de mention d'acte "confirmatif de liberté, ni de date, mais deux numéros, 127 et 894], qui relate ainsi son nom "Pierre fils de feu Perrine" et lui enjoint de prendre aussi celui de Perrinon. »

Enfin la marraine de François Auguste Perrinon, Marie Anne Caroline, est née en 1788 au Mouillage

François Auguste PERRINON (1812-1861) et sa parentèle (DELMONT, TÉLÈPHE)

(baptisée le 19 mars), fille de Pierre Carrère et de Marie Joseph Rose Diant, mariés au même lieu en 1783. Pierre Carrère est décédé en 1792 et sa veuve s'est remariée (acte non retrouvé) avec Charles François Marie Jacquin, greffier en chef du tribunal de Saint-Pierre, chevalier de la Légion d'honneur, domicilié au Fort où il est décédé à 57 ans le 17 septembre 1823. Sur les JACQUIN, voir GHC 117, juillet-août 1999, l'article sur La famille de Victor Hugues (et corriger p. 2587 le nom de l'épouse, Diant et non Riant).

Si les registres de Me Edme Pierret envoyés en France comportent bien le testament de François Edouard, le 7 octobre 1816, quatre jours avant son décès, dans la maison de la femme de couleur libre Rosiette Piquion, dans laquelle il n'a en propriété que son lit, une armoire garnie et un bureau en contreplaqué avec ses papiers, en revanche l'inventaire après décès du 17 octobre n'y figure pas (envoi non obligatoire nous l'avons souvent dit).

Mais, le 8 février 1821, un long acte fait état de la cession et transport par dame Marie Rose Diant épouse de M. Jacquin, légataire universelle de François Edouard, à Rose Piquion, métive libre demeurant rue de Bouillé paroisse du Fort, de toute la succession, qui avait été administrée par les deux exécuteurs testamentaires, Jean François Fourcade et Etienne Montjon. On y apprend que François Edouard avait formé avec Jean Baptiste Lalung et François Vasselin la maison de commerce de Saint-Pierre "Jean Baptiste Lalung et Cie" et qu'il était chargé de plusieurs procurations pour gérer et administrer les biens en Martinique de diverses personnes, les sieur et dame Terrier de Laistre (à Paris), M. Sinson de Préclerc, le sieur et la demoiselle Pouillon de Bierville, frère et sœur (à Saint-Mars près d'Etampes), M. de Vaudremont (à Paris rue des Rosiers), M. Rallier (à Pau). Il possédait aussi, bien sûr, des esclaves, et trois maisons, rue Dauphine, rue Royale et rue Princesse.

L'acte de cession conclut que les sieur et dame Jacquin « sont demeurés pour ainsi dire étrangers à la gestion des affaires de la succession Edouard et n'ont absolument rien perçu du legs universel fait à la dame Jacquin. » On ne saurait être plus clair.

Le testament de Rosiette Piquion veuve Perrinon

Le 15/09/1852, devant Me Garny de La Rivière notaire à Saint-Pierre, Mme veuve Perrinon, malade de corps mais saine d'esprit, selon la formule habituelle, fait son testament avec partage entre ses enfants de ses biens mobiliers et immobiliers,

« voulant prévenir toute contestation entre mes enfants », ce qui sous-entend que l'harmonie ne régnait pas entre eux...

Le total se monte à 59.700 francs :

- 1 maison rue Dauphine près le Petit Pont, en deux appartements, et une cour avec apprentis 13.800
- 2 appartements ou corps de logis rue des Bouchers vis à vis l'entrepôt, loués 9.600
- 1 maison rue Dauphine, louée 5.400
- 1 petit corps de logis rue Princesse 1.800
- 1 maison Grand'rue du Centre (autrefois Grand'rue du Mouillage), en 3 appartements dont 2 occupés par Ulysse Peyraud, pharmacien 26.100
- quelques meubles (liste donnée) 900
- pièces d'argenterie de 12 couverts 1.135
- linge de lit, table, corps 500

Les dettes s'élèvent à 13.082 francs :

- intérêts de la dot de sa fille Mme Thuriès 7.082
- idem pour sa fille Mme Brière 5.000
- dettes et charges de la succession 1.000

Ce qui réduit la succession à 46.153 F dont le quart formant le disponible de la veuve Perrinon (11.588,25) dont elle fait emploi en léguant :

- à Mme Thuriès, les meubles 900
- à Auguste François Perrinon, l'argenterie 1.135
- à Mmes Brière et Thuriès, le linge 500
- à sa petite-fille la mineure Jeanne Thuriès 5.401,95
- à sa petite-fille la mineure Marie Perrinon 1.800,65
- à son petit-fils Léon Brière 1.800,65

Le reliquat de la succession, 34.614, 75F à diviser entre chacun de ses quatre enfants : 8.653,68 ¾. Suit le partage détaillé des immeubles entre les deux sœurs, les dames Thuriès et Brière, et les deux frères Auguste et Arthur Perrinon.

Après le décès de leur mère le 31 janvier 1853, les immeubles furent vendus aux enchères publiques ou directement par la fille aînée et exécutrice testamentaire Rose Perrinon épouse de Pierre Thuriès, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'infanterie de ligne en retraite, et par son frère Auguste, mandataire d'Arthur alors lieutenant d'infanterie de ligne en garnison en France (les époux Brière étaient alors à Rouen où Thomas Napoléon Désiles était imprimeur). Le tout se fait chez le même notaire, Me Garny de La Rivière, entre le 17 août et le 12 septembre.

C'est l'un de ces actes, le 17 août, qui nous a donné la clé de la filiation d'Auguste Perrinon (et de ses frère et sœurs ??), avec toutes les réserves indiquées.

François Auguste PERRINON (1812-1861) et sa parentèle (DELMONT, TÉLÈPHE)

Quelques autres fratries

DUFAIL

Le 16 décembre 1822 au Prêcheur « la nommée Louise Rose dite Frisé », 36 ans, femme de couleur libre, d'après le certificat du comité de vérification des titres de liberté qu'elle présente, accompagnée de Guillaume de Richemont, 41 ans, habitant propriétaire au Prêcheur, et Hector de Montrond, 38 ans, officier de la garde nationale domicilié au Prêcheur, déclare la naissance de plusieurs enfants, « se reconnaissant pour être la mère » :

- le 23/09/1810, Pierre Amour
- le 04/12/1812, Antoine Ajax
- le 28/03/1815, Louise Sophie Septime
- le 18/03/1817, Eugène Arthur (il sera tuteur ad-hoc de son frère Félix Alcide au mariage de ce dernier en 1840; il était alors âgé de 23 ans et marchand à Saint-Pierre)
- le 03/01/1819, Hippolyte Alexandre
- le 30/05/1821, **Félix Alcide**

Par la suite naîtra au moins, vers 1825, Pierre Eucher Achille, qui sera témoin avec Félix Alcide le 03/08/1855 à la déclaration de naissance de leur neveu, fils d'Eugène Arthur et Rose Lise Carrionné. Les trois frères sont alors négociants à Saint-Pierre.

Aucun patronyme n'est indiqué lors des déclarations de naissance et Félix Alcide n'en avait pas (ni son frère et tuteur) lors de son mariage en 1840 mais nous savons que le patronyme DUFAIL a été ajouté, ce qui fut confirmé par décret du 20 octobre 1848 transcrit à Saint-Pierre le 27 mars 1860.

Nous n'avons pas suivi le sort de ces sept enfants mais les DUFAIL sont nombreux par la suite à Saint-Pierre. Voir par exemple la base des dépouillements de 1902

MORLOT

Le 23 mai 1839 le marchand du Fort Saint-Pierre Jean Baptiste Morlot originaire de Seine et Marne, épouse à 61 ans, un an avant de mourir, la demoiselle Rose surnommée Zélia, elle aussi marchande, âgée de 41 ans. Les époux déclarent que de leur cohabitation il est né d'eux 7 enfants qu'ils reconnaissent et légitiment.

Trois ans et demi auparavant, le 28 novembre 1835, le couple s'était présenté devant Me Jean Baptiste Touin pour reconnaître leurs enfants naturels, « consentant qu'à l'avenir ils portent le nom du dit Morlot leur père ». Cet acte est plus précis sur les déclarations de naissance (toutes au Fort Saint-Pierre) :

- Marie Caroline o 20/12/1810 d 22/01/1811 comme née de la demoiselle comparante qui n'était pas présente à l'acte

- Dominique o 18/04/1814

- Louis Etienne o 25/08/1816

(ces deux derniers inscrits à l'état civil le 26/11/1835 en vertu d'un jugement du tribunal du 14)

et le sieur Morlot déclare aussi reconnaître volontairement pour ses enfants naturels les quatre suivants, déjà reconnus par leur mère :

- Charles Auguste o 08/06/1808 d 16/12

- Claude Georges o 11/11/1818 d 26

- **Marie Adélaïde** o 19/03/1820 d 26

- Joseph Marie o 01/05/1822 d 13

Nous avons relevé (p. 4356) que le bulletin 29 du Cercle de Seine-et-Marne signalait dans les demandes de passeport qu'un Claude Morlot, établi à la Martinique depuis 1805 et revenu auprès de ses parents à Bombon en 1824 était autorisé le 18 juin 1825 à retourner à la Martinique. Est-ce un frère de Jean Baptiste ou est-ce bien celui-ci et serait-il aller parler à ses parents de ses enfants naturels ?

Les Morlot aussi sont nombreux dans les tables décennales de Saint-Pierre. Nous y avons seulement repéré *que l'aîné de la fratrie, Charles Auguste, s'est marié en 1844 en reconnaissant 4 enfants naturels.

DELMONT et GERMAIN

Maître Louis Jude Riffard, notaire à Saint-Pierre, établit le 24 juillet 1874 un acte de notoriété relatif à Mme Delmont et ses enfants, en vue de l'affectation hypothécaire des propriétés dont ils ont hérité, faite le 6 août suivant :

Marguerite Philogone Germain épouse de Jean Baptiste Florent Delmont est décédée à Saint-Pierre le 01/02/1865 sans avoir fait de testament et laissant pour seuls héritiers ses cinq enfants DELMONT :

1 Rose Luce Lise épouse de Louis Ernest Rigobert Saint-Yves (mariés en 1854 à Saint-Pierre)

2 Herminie Catherine Désirée

3 **Jean Baptiste Léon**

4 Jean Baptiste Marc, en famille Florius

5 Philogone Euphrasie

Jean Baptiste Léon ayant emprunté 16 000 francs, à rembourser dans cinq ans, à Victor Amédée Marcel Hurard, propriétaire et commerçant à Saint-Pierre, doit donc accepter une hypothèque sur les biens indivis entre lui et ses frère et sœurs, qui sont une maison rue Dauphine à Saint-Pierre et une habitation sucrerie dite Les Palmistes aux Anses d'Arlets et au Diamant (174 hectares de fonds de terre, moulin à vapeur, etc.). Cette dernière avait été achetée sur adjudication chez Me Godissard par Mme Delmont en 1854.

La maison de la rue Dauphine appartenait à Marguerite Carrero veuve de Germain Coquet qui n'avait laissé qu'un seul héritier, son fils Pierre

François Auguste PERRINON (1812-1861) et sa parentèle (DELMONT, TÉLÈPHE)

GERMAIN (testament en mai 1828, décès le 9 juin et inventaire par Me Damaret fils le 30). Dans son testament, elle faisait quelques legs particulier aux enfants de son fils et de Louise Catherinet dont seule survécut la troisième, qui recueillit tout l'héritage à la mort de son père courant 1838 :

1 Jules + 1829 "sans postérité légitime ni naturelle"

2 Catherine Euphrasie + 1831 (idem)

3 **Philogone Marguerite**, épouse Delmont

Le contrat de mariage Delmont, le 21/06/1833 chez Me Damaret, prévoyait la communauté universelle mais un jugement du tribunal de Saint-Pierre le 30 juillet 1847 établit la séparation de biens et Mme Delmont reprit donc, comme seule propriétaire, la maison de la rue Dauphine, ce qui fut constaté par Me La Rivière le 12 août 1847.

Les familles Perrinon et Télèphe à Paris

Le dépouillement des minutes de notaires parisiens par les Archives pour 1851 (consultable sur Internet, merci !) nous a permis d'identifier le notaire des familles PERRINON et TÉLÈPHE, Maître Brun (étude LIII, rue Saint-Honoré) et de glaner des informations.

Le **4 décembre 1850**, Me Brun procède à **l'inventaire après décès de Marguerite Louise Charlotte Thélèphe Plet**, à la requête de **son époux, François Auguste Perrinon**, "représentant du peuple à l'Assemblée nationale, chef de bataillon d'artillerie, officier de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris rue d'Anjou Saint-Honoré n°19", qui agit

- en son nom propre en raison de la communauté de biens entre les époux par contrat de mariage à Paris le 25 mai 1840 devant Maître Esnée et comme donataire en usufruit de la moitié des biens de la succession,
- et au nom et comme tuteur naturel et légal de leurs enfants mineurs Marie Alice (o 19/08/1841 Paris V), Rose Marie (o 29/09/1843 Basse Terre, Guadeloupe), et Marguerite Amélie (o 12/05/1846 Paris II)

Le subrogé-tuteur des trois mineures est leur oncle maternel Charles Claude Sainte-Hélène Télèphe Plet, étudiant en droit demeurant à Paris, rue neuve Saint Augustin n°9.

La prisée des objets compris dans l'appartement (détail donné dans l'acte) donne un total de 4 258 F pour les meubles, linge et garde-robe + 914 (argenterie) + 350 (bijoux) + 200 (livres).

La famille de l'épouse est citée dans un acte du même notaire Me Brun du **10 août 1850**. Charles Hélène Victor Télèphe Plet, négociant à Saint-Pierre, y était mort le 18 novembre 1835 et l'inventaire avait

été dressé par Me Damaret fils le 23 du même mois. Il laissait une veuve commune en biens, Marguerite Céphise (contrat de mariage chez Me Damaret père le 24 novembre 1819) et cinq enfants alors mineurs :

1 Marguerite Louise Charlotte (future épouse Perrinon),

2 Symphorose Hélène, dite Elina (future épouse, en 1842, de Jean Paul Laurent Brière de L'Isle, né en 1806 au Vauclin, Martinique, imprimeur à Paris),

3 Charles Claude Sainte-Hélène (qui sera subrogé tuteur de ses nièces Perrinon),

4 et 5 Rose Charlotte et Charles Victor Ludger, émancipés le 21 juin 1850, avec Charles Guillaume Bentabole pour curateur.

(source sur le destin des enfants : Me Brun, Paris, LIII/1013, 10/081850, et arbre de *Patrick Delaporte Arnal* sur Geneanet)

L'inventaire de 1850 nous donnant la référence du **contrat de mariage**, le **25 mai 1840**, dix ans plus tôt, chez Maître Esnée (étude LXXXV, rue Meslay, près la place de la République), nous l'avons bien entendu consulté. Ce contrat a été signé en la demeure de Mme Télèphe Plet à Paris, rue Lancry n° 12. C'est également là que sont domiciliés "présentement" le futur époux et sa mère.

François Auguste Perrinon (il signe A.F. Perrinon) est alors capitaine d'artillerie de marine, demeurant et domicilié à Ruelle, arrondissement d'Angoulême, à la fonderie du Gouvernement. Marguerite Louise Charlotte Télèphe Plet (signe M.L.C. Télèphe Plet), mineure, demeure bien entendu chez sa mère. Les deux mères sont veuves (signent Piquion Perrinon et M. Céphise veuve Télèphe).

Les témoins sont nombreux.

Pour le futur époux, sa mère, sa sœur Rose, son autre sœur Elisabeth et son beau-frère M. et Mme Brière, et E. Brière, ami.

Pour la future, sa mère, ses sœurs Elisa et Malisia (sic mais signent Elina Télèphe et Charlesia Télèphe), sa tante Mlle Tertia Cersier (? peu lisible), Sainte-Hélène et Ludger Télèphe, frères.

Sont aussi présents une dizaine d'amis. Les signatures couvrent une page entière.

On constate donc que toute la famille Télèphe vivait en France et, en effet, on ne trouve plus ce nom dans l'état civil de Saint-Pierre après la mort du père en 1835.

En comparant ce contrat de mariage de 1840 avec l'acte du 10 août 1850, nous voyons la différence entre les prénoms officiels et ceux donnés en famille aux cinq frères et sœurs :

1 Marguerite Louise Charlotte (o 1822) est la seule à être citée avec ses trois prénoms

2 Symphorose Hélène (o 1826) est Elina

François Auguste PERRINON (1812-1861) et sa parentèle (DELMONT, TÉLÈPHE)

3 Charles Claude Sainte-Hélène (o 1828) est connu sous le dernier prénom

4 Rose Charlotte (o 1830) est Charlésia

5 Charles Victor Ludger aussi connu sous le dernier prénom

La famille Perrinon est aussi présente, avec la mère et les deux sœurs aînées du futur, Elisabeth mariée le 03/10/1827 avec Thomas Napoléon Désisles Brière de L'Isle (1806-1873) (1) et Rose. Le jeune frère Pierre (ou Arthur), qui aurait près de 18 ans, est absent.

" E. Brière, ami " est sûrement Emile, frère du beau-frère du marié, qui épousera deux ans plus tard, en 1842, Elina Télèphe Plet, sœur de la mariée (1).

Le mariage prévoyant la communauté de biens, on a la liste des apports de chacun.

- pour lui, meubles, effets mobiliers, habits, linges, hardes, équipements militaires, armes, bijoux et deniers comptant, le tout s'élevant à 5 000 francs. Il déclare qu'il n'y eut pas d'inventaire après le décès de son père dont la succession était « uniquement mobilière et de peu d'importance » [et pour cause, nous avons vu que ce n'était pas le véritable père].
- pour elle, effets personnels, vêtements, linge et bijoux, d'une valeur au total de 1 000 francs + ses droits non liquidés, pour 1/5^e, dans la succession de son père, inventoriée par Me Damaret fils à Saint-Pierre [ne figure pas dans les minutes de ce notaire, les inventaires après décès des colonies n'ayant pas été envoyés en France] + la dot que lui donne sa mère, soit 4 000 francs de trousseau à son usage et 4 000 francs en deniers comptant.

Note (1) :

Emile et Thomas Brière de L'Isle sont les frères consanguins de Louis Alexandre Esprit Gaston Brière de L'Isle (1827-1896), général de division d'infanterie de marine, qui fut, entre autres, gouverneur du Sénégal. Voir sur Geneanet sa biographie par Gilles Jogherst qui constitue un "Etat des Officiers de la Marine Nationale et des Colonies de 1857 à 1911" et l'arbre Brière de L'Isle de Patrick Delaporte Arnal (merci à tous deux !)

Les familles Perrinon et Télèphe et les "étangs salins" de Saint-Martin

L'inventaire après décès de Marguerite Louise Charlotte Thélèphe Plet épouse Perrinon, en 1850 chez Me Brun à Paris, comprend une feuille, ni datée ni reliée, d'une ouverture de **crédit de Marguerite Céphise veuve de Charles Hélène Guillaume Télèphe à son gendre François Auguste Perrinon**, tous deux demeurant à Paris rue Saint-Florentin n° 4. Elle lui ouvre un crédit à découvert de 65 000 F « pour être employé à ses besoins et affaires à

compter du... [en blanc] », au fur et à mesure de ses besoins, en lettres de change, billets à ordre, etc. et avance par compte courant.

Mais il est bien entendu que son gendre ne pourra rien exiger d'elle avant que les immeubles de la succession de son défunt mari, M. Télèphe Plet, n'aient été vendus en totalité ou en partie.

En raison de ce crédit, M. Perrinon s'oblige à associer la dite dame au bénéfice des **salines de l'île Saint-Martin**, étang de Chevrise et étang de la Grande Case, connues actuellement sous la raison sociale Isnardon frères et Compagnie, dans laquelle M. Perrinon est intéressé pour un tiers, et dans le cas où il en deviendrait acquéreur ou administrateur.

Les étangs cités sont, bien entendu, des étangs d'eau saumâtre, tous deux situés dans le nord de l'île, le premier à l'est et le second à l'ouest, près de l'aéroport actuel de la ville de Grand-Case. Les salines, une des richesses de l'île, ont fermé dans les années 1950/60. C'est donc un siècle plus tôt que Perrinon qui, rappelons-le, retiré de la vie politique, finit ses jours dans cette île, y avait des intérêts.

Les minutes du notaire de Saint-Martin à cette période, Maître Méry d'Arcy, nous donnent quelques informations (11/11/1851, 09/04/1864) mais nous en trouvons aussi dans la notice sur Saint-Martin dans l'Histoire des communes Antilles-Guyane (1993) ainsi que dans le Patrimoine des communes de la Guadeloupe (Flohic, 1998) avec le commentaire des photos de la tombe de Perrinon, de la saline du quartier d'Orléans, d'un panier et d'une meule à sel, et, enfin, dans deux documents aimablement communiqués par *Denise et Henri Parisis* : "The salt industry of St. Martin, the abolition of slavery on St. Martin and F.A. Perrinon", chapitre du livre "St. Martin yesterday today", par *José Speetjens*, et "Une tentative d'industrialisation : la saline", chapitre 4 de "L'immuable et le changeant, étude de la partie française de Saint-Martin". On pourra se reporter à ces quatre sources pour des informations techniques et économiques.

Le 28 juin 1844, alors que, capitaine d'artillerie de marine, il servait en Guadeloupe, envoyé en mission à Saint-Martin il s'y associa avec le notaire Méry d'Arcy et les frères Isnardon, commerçants de Basse Terre, pour l'exploitation de deux étangs salins de Saint Martin, ceux de la Grand Case et de Bretagne (plus tard appelé Chevrise). Il y fit travailler des libres de couleur et des esclaves loués (traités comme des hommes, sans châtiments corporels, correctement payés) et en tira les conclusions dans la brochure publiée en mai 1847 "Résultats d'expériences sur le travail des esclaves", prouvant que, ainsi traités, ils fournissaient un travail de meilleure qualité. Il était alors à Paris (où naquit sa troisième fille en 1846) et y fit partie de la Commission d'abolition de l'esclavage,

François Auguste PERRINON (1812-1861) et sa parentèle (DELMONT, TÉLÈPHE)

avant, nous l'avons vu, d'être nommé commissaire de la République et d'apporter à la Martinique le décret d'abolition puis de repartir pour Paris comme député de la Guadeloupe.

Après la mort de sa première femme en 1850 et le coup d'état de Napoléon III du 2 décembre 1851, il repartit en 1852 pour s'installer à Saint-Martin et c'est de là que, le 18 avril 1853, il refusa de prêter serment à l'Empereur et fut rayé des cadres. Il y était "directeur gérant de l'exploitation de sel de la Grand Case" et, en tant que tel, avait acquis pour la dite société, de François Deravin, de l'île Saint-Barthélemy, mandataire de Frédéric Jones, de l'île d'Antiques, la goélette anglaise "Revenue" (Méry d'Arcy, 04/10/1852) et de Pierre Daniel Beauperthuy un terrain de 25 mètres de large sur 32 de profondeur à la Grand-Case, avec maison et dépendance (Méry d'Arcy, 28/10/1852).

Comme nous l'avons vu par la pièce jointe à l'inventaire après décès (1850) de sa première épouse, François Auguste Perrinon était étroitement associé à sa belle-famille Télèphe et, en effet, son beau-frère Charles Claude Sainte-Hélène Télèphe racheta à Me Méry d'Arcy le 11/11/1851, moyennant 25 000 francs, le privilège que ce dernier avait obtenu pour l'exploitation des étangs salins de la Grand Case et de Bretagne suivant décret colonial du 21/01/1841, sanctionné le 17/05/1842, ainsi que la totalité de ses droits d'exploitation des dits étangs (acte de société du 28/06/1844). C'est ainsi que Perrinon, de directeur gérant des salines, finit par en devenir propriétaire et directeur. Le lien avec sa belle-famille se renforça par son remariage, à 42 ans, avec sa jeune belle-sœur, Rose Charlotte dite Charlésia Télèphe Plet âgée de 24 ans. Le mariage fut célébré à Saint-Martin le 8 mai 1854 mais les conventions matrimoniales de communauté réduite aux acquêts avaient été passées à Saint Pierre, devant Me Garry de La Rivière, le 5 novembre de l'année précédente, par procuration, Jean Baptiste Delmont agissant au nom de Marguerite Céphise veuve Télèphe Plet, mère de la future épouse, Alexandre Gardié de Beuze au nom de la future et Louis Jude Riffard, avocat, au nom du futur époux.

Chez le même notaire, au cours de l'année 1853, Jean Baptiste Delmont, mandataire de la veuve Télèphe Plet, avait vendu aux enchères les biens immobiliers qu'elle tenait de son mari (24/08, une cour et deux maisons) et Perrinon avait fait de même pour ceux qui lui revenaient dans la succession de sa mère, décédée le 31 janvier de la même année.

Ainsi Perrinon et la famille Télèphe n'avaient plus de propriétés en Martinique, ayant tout réalisé pour, sans doute, investir dans les salines. En 1859, Perrinon fit un voyage à Amsterdam pour s'incorporer

à la puissante Société des Étangs Salins de l'île Saint-Martin (source : *José Speetjens*)

Charles Auguste et sa jeune épouse eurent une petite fille, Marguerite Caroline Elina, qui mourut en 1862, un an et demi après son père. Le 9 avril 1864, "les familles Télèphe et Perrinon" envoyaient leur procuration générale à Sidney Renouf à Paris « en leur qualité d'actionnaires des salines franco-hollandaises de Saint-Martin », pour les représenter dans toutes les assemblées d'actionnaires de la société (notaire de Paris non précisé). Et, à une date que nous n'avons pas retrouvée, avant 1870, Charles Claude Sainte-Hélène Télèphe, sous-directeur des salines, épousa l'aînée de ses trois nièces et pupilles, Marie Alice Perrinon (ils avaient 23 ans d'écart) : les liens restaient bien soudés entre les héritières de Perrinon et sa belle-famille !

1902, la Catastrophe

Si les derniers de ces familles étaient en France depuis la fin du XIXe siècle, ils avaient encore quelques parents à Saint-Pierre .

Alcide Delmont, alors avocat à Paris, marié, avec deux enfants, apprit la mort le 8 mai 1902 dans l'éruption de la Montagne Pelée à Saint-Pierre de son père, de ses deux tantes et d'une sœur. Il ne demanda pas de secours, n'étant pas sinistré et vivant de son travail à Paris, et il n'y a donc qu'une simple feuille de renseignements à son nom dans le dossier Colonies C/8c/16 (2). C'est sans doute lui qui demanda le jugement déclaratif de décès, reporté au Carbet le 1^{er} août 1903, concernant les membres de sa famille, tous nés à Saint-Pierre :

Léon Delmont, 65 ans,

Catherine Herminie Delmont, 66 ans,

Euphrasie Philomène (en fait Philogone), 58 ans,

Marguerite Delmont, 27 ans.

Lise Delmont, 65 ans, son autre tante, veuve d'Ernest Saint-Yves, est secourue (C/8c/51, dossier Louis Saint-Yves) : réfugiée à Fort de France, elle a perdu dans la Catastrophe ses sœurs Herminie et Euphrasie Delmont, 65 et 59 ans (ci-dessus), et ses neveu et nièce Alexandre et Marguerite Saint-Hilaire épouse Coutens, enfants de sa belle-sœur Stéphanie Saint-Yves.

Note (2) : voir <http://www.StPierre1902.org>

Conclusion

Cette étude nous a permis de préciser l'environnement familial et les origines de deux personnages de l'histoire de la Martinique et de constater l'importance, trop souvent négligée, des relations familiales.